

Permis d'aménager

Secteur sauvegardé

Définition de glossaire

Mis à jour le 23 février 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Zone située dans un centre urbain historique faisant l'objet d'un plan de sauvegarde. Elle est créée par arrêté du préfet de département, à la demande ou après accord du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de plan local d'urbanisme et après avis de la commission nationale des secteurs sauvegardés.

- [Code de l'urbanisme : article R313-1](#)



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*